





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4377

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon (ASCUL) pour son programme d'actions 2014

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur : Monsieur le Président Collomb****Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

**Conseil de communauté du 13 janvier 2014****Délibération n° 2014-4377**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Attribution d'une subvention à l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon (ASCUL) pour son programme d'actions 2014**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association sportive de la Communauté urbaine de Lyon (ASCUL) a été créée en 1970. Elle a pour objet d'offrir à ses adhérents (membres des personnels de la Communauté urbaine, de la Ville de Lyon, et d'autres collectivités adhérentes) les moyens de pratiquer toutes les activités sportives qu'elle organise sous forme de sections.

A ce titre, elle reçoit des collectivités adhérentes des subventions de fonctionnement et de certaines, en particulier de la Communauté urbaine, la mise à disposition de moyens en locaux et en personnel.

La Communauté urbaine compte aujourd'hui 4 700 agents répartis sur de nombreux sites de travail, issus de cultures professionnelles multiples et, comme dans toute organisation, de générations différentes. Tous ces facteurs engagent l'administration communautaire à trouver des solutions permettant de renforcer le lien social au sein de collectifs de travail et de laisser une place à des modes d'échanges et de communication moins formels, propres à rompre les clivages professionnels.

L'ASCUL est à ce titre un des vecteurs de ce lien au sein de l'établissement.

**a) - Bilan des actions 2012-2013**

L'association compte aujourd'hui 2 500 adhérents répartis dans 26 sections : "aviron", "badminton", "boules", "cyclo/VTT", "équitation", "football", "golf", "gymnastique", "jogging", "natation", "parapente/escalade", "pêche", "pétanque", "forme/arts martiaux", "plongée", "randonnée pédestre", "ski alpin", "ski de fond", "ski nautique", "sports aériens", "sports mécaniques", "tennis", "tennis de table", "tir à l'arc", "tir aux armes à feu" et "voile".

Chaque section développe des événements :

- la section "boule" a participé au Grand prix du week end de Pentecôte. Une des équipes de la section est passée en 1<sup>o</sup> division et se classe au top 16 des meilleures équipes de France. Le trophée Béraudier, compétition internationale, a été reconduit en 2013,
- la section "cyclo VTT" a organisé des séjours de 3 à 8 jours à Cluny et à Nantes. Au niveau départemental, elle a participé à une compétition "le Viron des Gones" se déroulant à Chatillon sur Azergues (460 participants),
- la section "tennis" a de nouveau participé au tournoi de tennis open (700 participants),
- la foulée des Monts d'Or a enregistré, pour cette 20<sup>e</sup> édition, un nombre record de participants avec 1 000 inscrits.

**b) - Programme d'activité 2013-2014**

L'association travaille, depuis octobre 2012, à un projet Associatif. Celui-ci a été présenté en décembre 2013 pour une mise en œuvre prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2014 (saison 2014/2015). Ce projet s'articule autour de 6 volets : gouvernance, sportif, éducatif, social, économique et communication. Il s'appuie sur l'épanouissement des adhérents dans leur milieu professionnel, la cohésion sociale, la solidarité et le goût du sport.

L'activité 2013-2014 de l'association se décline en plusieurs actions :

- la préparation du passage en Super 16 du club de foot,
- l'organisation d'un tournoi de foot au sein de la Communauté urbaine, réunissant, entre autre, les subdivisions de la direction de la propreté,
- la participation à des compétitions.

**c) - Budget prévisionnel 2013/2014**

| Dépenses                              | Montant<br>(en €) | Recettes                                | Montant<br>(en €) |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------------------------|-------------------|
| <i>charges prévisionnelles dont :</i> | 622 748           | <i>produits prévisionnels dont :</i>    | 622 748           |
| - charges de fonctionnement           | 231 169           | - subvention Ville de Lyon              | 81 457            |
| - loyers                              | 10 304            | - subvention Communauté urbaine de Lyon | 191 000           |
| - salaires agents à disposition       | 67 490            | - autres subventions                    | 7 446             |
|                                       |                   | - participations manifestations         | 12 000            |

Aussi, le projet de convention présenté s'inscrit dans le cadre du développement des activités proposé par l'association et fixe les modalités d'attribution de l'aide communautaire qui se décline au titre de l'année 2014.

*a) Une contribution financière annuelle constituée :*

- d'une participation financière de 191 000 €, dédiée au développement des activités de l'association,
- d'une subvention de fonctionnement de 81 100 € dédiée à couvrir les dépenses relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine. La demande de subvention de l'association relative à ces dépenses a été évaluée par la Communauté urbaine après vérification du montant des charges,
- un réajustement de la subvention de fonctionnement sera à opérer, courant de l'exercice 2015, à la hausse ou à la baisse en fonction des dépenses réelles de ces postes.

Lors de la formation des tarifs des activités à venir, l'association s'engage à faire supporter équitablement ses charges de fonctionnement sur l'ensemble de ses adhérents et invités.

*b) Une mise à disposition* d'agents communautaires selon les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux. Les conditions de cette mise à disposition de personnel font l'objet d'une convention spécifique d'une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (prenant fin au 31 décembre 2015) et signée le 28 mars 2013.

*c) Une mise à disposition* de locaux communautaires situés 207, rue Marcel Mérieux 69007 Lyon, en contrepartie du paiement d'un loyer annuel.

Les modalités de versement de la participation financière 2014 sont :

- 60 % dans le mois suivant la notification de la convention 2014,
- 20 % dans le mois suivant la réception du bilan et du compte de résultat,
- le solde dans le mois suivant la réception de l'état récapitulatif pour chacune des sections, le nombre d'invités et d'adhérents inscrits ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

#### **DELIBERE**

**1° - Prend acte** du programme d'activité 2014 de l'Association sportive de la Communauté urbaine de Lyon et de la Ville de Lyon (ASCUL).

**2° - Approuve :**

a) - le versement d'une subvention de 272 100 € à l'ASCUL pour l'exercice 2014 dont :

- 191 000 € seront affectés au financement des actions inscrites au programme d'activité 2013-2014 de l'association,

- 81 100 € seront affectés au financement des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens en personnel et locaux mis à disposition de l'association par la Communauté urbaine,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'ASCUL définissant, notamment, les modalités d'attribution de cette subvention.

**3° - Autorise** monsieur le Président à signer avec l'ASCUL ladite convention.

**4° - La dépense** correspondant à la participation financière de la Communauté urbaine octroyée pour l'année 2014 sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal pour la somme de 234 945 €, exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 0P28O1487, au budget annexe de l'assainissement pour la somme de 34 955 € - exercice 2014 - compte 6743 - fonction 020 - opération n° 2P28O1487, au budget annexe du restaurant communautaire pour la somme de 2 200 € - exercice 2014 - compte 6574 - fonction 020 - opération n° 5P28O1487.

**5° - Les recettes** correspondant au remboursement des salaires des agents mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 79 400 €, seront inscrites aux budgets principaux et de l'assainissement - exercice 2014 - compte 708 48 - fonction 020 - opération n° 0P28O2401.

**6° - Les recettes** correspondant au loyer des locaux mis à disposition, pour un montant prévisionnel de 10 800 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2014 - compte 752 - fonction 020 - opération n° 0P28O1580.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.**